



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Opération « 16 rue Marguerite » A FONTENAY-SOUS-BOIS

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

L'avenant à la convention signé est mis à la disposition du public

Il peut être consulté :

Mairie de Fontenay-sous-Bois
6 rue de l'Ancienne Mairie – 94120 – Fontenay-Sous-Bois

Siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois
14, rue Talamoni – 94500 – Champigny-sur-Marne

Dans les locaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois
(Direction de l'Aménagement)
3, Place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont